

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

02 mars 2020

Date d'affichage :

02 mars 2020

Date de réunion :

09 mars 2021

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 09 mars 2021

Le Maire empêché, l'an deux mil vingt et un le neuf mars à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Olivier JOLY.

Le conseil municipal de cette commune se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure

Etaient présents :

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Philippe ALLAIN -

Procurations :

Philippe ALLAIN donne procuration à Olivier JOLY

Objet : Subvention aux associations

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu les dispositions de l'article 2313-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2021 :

- Banque Alimentaire de l'Eure : Aide alimentaire pour personnes en situation de précarité
- Vélo Club de Pacy-sur-Eure : Fonctionnement des 2 écoles de cyclisme
- Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure : 3 licenciés joviciens
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure : Conseille les élus pour la préservation et la valorisation du patrimoine
- Amicale Pongiste de Pacy-Ménilles
- Association Prévention Routière : Vocation à limiter le nombre et la gravité des accidents de la circulation
- Préhandys 276 à Le Thuit de l'Oison : Association qui accompagne les familles d'enfants porteurs de handicaps (visibles et invisibles)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021

- Accord'Eure à Pacy-sur-Eure : Fonctionnement de la chorale
- Club des Nageurs de Pacy-sur-Eure : 6 joviciens
- Maisons Paysannes de France : Sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager
- Association Française des Sclérosés en Plaques : Accompagnement des patients et leurs aidants dans leur quotidien.
- Vie et Espoir : Accompagnement des familles dont les enfants sont atteints de leucémie ou tumeur cancéreuse
- Objectif École : Subvention projets des enfants de l'école de Jouy-sur-Eure
- PROLOCICO : Marché des producteurs locaux de Jouy-sur-Eure
- AJVE : Association des Jardiniers de la Vallée de l'Eure
- École Jeanne d'Arc
- Les Amis du Village

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant qui pourrait être alloué aux associations qui ont fait la demande de subvention

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose que les subventions soient guidées par les règles suivantes :

- o Pour les associations hors Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 50,00 €
- o Pour les associations de Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 120,00 €
- o Sans que ces deux règles n'aient un caractère impératif

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour (P) / Contre (C) / Abstention (A)

- Accepte de subventionner (€) les associations suivantes :

Associations	P	C	A	€	Associations	P	C	A	€
- Banque Alimentaire de l'Eure	5	7	3	0	- Maisons Paysannes de France	15	0	0	100
- Vélo Club de Pacy-sur-Eure	15			20	- Association Française des Sclérosés en Plaques	2	6	3	0
- Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure	15	0	0	30	- Vie et Espoir	2	10	3	0
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	14	1	0	50	- Aide financière – AAC ou traditionnelle	15	0	0	500
- Objectif école	15			400	- Aide financière – Études ou stages à l'étranger	15	0	0	200
- Association Prévention Routière	15	0	0	50	- Aide financière – Voyages scolaires	15	0	0	250
- Préhandys 276 à Le Thuit de l'Oison	15	0	0	50	École Jeanne d'Arc	3	11	1	0
- Accord'Eure à Pacy-sur-Eure	15	0	0	10	Les Amis du Village	15	0	0	120
- Club des Nageurs de Pacy-sur-Eure	15	0	0	50					

Après délibération, le Conseil Municipal sans la présence de Stéphane PÉTROZ et Hélène MOINET intéressés à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) en :*

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- PROLOCICO 120 €

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Annick DELARUE, Chantal DUCHANGE intéressées, à

(la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 / Contre : 1 / Abstention : 1

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- AJVE	120,-
--------	-------

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Stéphane PÉTROZ intéressé, à

(la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- Amicale Pongiste de Pacy-Ménilles	50
-------------------------------------	----

- Le montant total de subventions s'élevant à 2120,- €.

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN

Pour le Maire empêché,
le 1er adjoint
D. JOLY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021